CONSEIL DE L'EUROPE

CONFÉRENCE PERMANENTE DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE

Référence à rappeler :

EA - 1538
CR/yb

MAIRIE DE MONTBELIARD
-7.OCT.1983
N° 6823

Strasbourg, le 23 septembre 1983

Monsieur le Maire,

Le jumelage des communes est l'un des moyens les plus puissants et les plus efficaces dont disposent les municipalités pour propager dans l'opinion publique l'idéal européen. La Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe a toujours attaché un extrême intérêt à la création de ces liens permanents entre villes et communes de deux ou plusieurs nations qui permettent de créer un esprit nouveau, fondé sur une meilleure connaissance mutuelle des peuples et leur sensibilisation aux nécessités de l'unité européenne.

En 1974, la Conférence a édité un Annuaire des villes et communes jumelées d'Europe. Depuis lors, de nouveaux et nombreux jumelages ont été réalisés, d'autres ont peut-être été abandonnés. Dix ans après, il s'agit de faire paraître une nouvelle édition de l'annuaire, dûment complété et mis à jour.

Si votre ville contribue par le Jumelage à l'idée et à la construction européenne, vous souhaiterez sans nul doute que son nom, ainsi que celui ou ceux des villes avec lesquelles elle est jumelée, figurent dans cet ouvrage.

Dans cet espoir, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir, avant le31 octobre 1983, les renseignements nécessaires.

Je vous remercie dès à présent de votre aimable collaboration, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Erich Kiesl
Président de la Conférence

Aux Maires des villes et communes d'Europe

Adresse postale :
CONSEIL DE L'EUROPE
Boîte postale 431 R6
67006 Strasbourg Cedex
FRANCE

Téléphone :
Strasbourg (88) 61.49.61

Adresse télégraphique :
EUROPA Strasbourg

Télex :
Strasbourg 870 943